



Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 810/2024

Genève, le 21 novembre 2024

Concerne : Délibération du 01 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

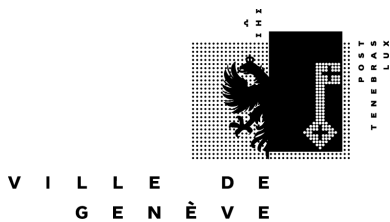
l'approbation des comptes 2021 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

p.o. 
Michel Bertschy
Directeur



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1542
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

**Approbation des comptes 2021 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social (FVGLS) (PR-1542)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social du 1^{er} novembre 2019 (PA 552.01);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 65 oui contre 6 non et 1 abstention

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2021, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2021, l'annexe aux comptes 2021 et le rapport de l'organe de contrôle du 21 mars 2022 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Certifié conforme :

La Secrétaire:


Yasmine Menétrey

La Présidente:


Livia Zbinden